

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Pascal TERRASSE et Christine MALFOY, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton de BOURG SAINT ANDEOL lors de la Commission Permanente du 9 janvier 2017 :

4 601 € alloués au collège Le Laoul à Bourg St Andéol, pour l'organisation d'un voyage scolaire à l'étranger.

7 967 € répartis au profit des collèges Le Laoul et Marie Rivier à Bourg St Andéol, au titre des activités physiques de pleine nature.